



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; BARATI-AYMONIER Sorrour suppléante de M STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude  
**C.C.V.M :**

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy  
**C.C.L.L :**  
**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** MAURICE Yves

#### Procuration de vote :

**Mandants :** PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne  
**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

## **CONTRIBUTIONS ET TARIFS DU TRI A COMPTER DU** **1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

**Rapporteur :** Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

### **I. CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 149,70 € HT par tonne (baisse de 4%)
- emballages en vrac : 300,70 € HT par tonne (baisse de 2%),
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable),
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne (stable),
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 5 € HT par tonne

Mise en balles (sans tri) : 19,10 € HT par tonne (stable).

### **II. TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) :

- 19,10 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 90 € HT par tonne,
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 80 € HT par tonne.

Délibération du Comité syndical du mardi 12 décembre 2017

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

Concernant les apports gratuits d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

### **III. ITM (POUR LES NON-MENAGES)**

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	5 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	19,1 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :**

- le montant de la contribution tri à hauteur de **149,70 €HT/tonne**,
- le montant des tarifs du tri, détaillés ci-dessus, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 DEC. 2017



Contrôle de légalité